

La Commission des Communautés Européennes a proposé la mise en œuvre progressive, sur 10 ans, d'une "écotaxe" : il s'agit d'une taxe prélevée sur les énergies (autour de 400 francs la tonne d'équivalent pétrole, 10\$ le baril en fin de période), avec une part importante (50%) assise sur le contenu en carbone de chacune d'entre elles. Pour éviter tout prélèvement obligatoire nouveau, on prévoit un redéploiement fiscal dont les modalités sont laissées à l'initiative de chaque gouvernement. Enfin la Commission conditionne cette proposition à l'adhésion du Japon et des Etats Unis aux mesures proposées.

Elle insiste d'autre part sur la nécessité de mettre en œuvre, aux niveaux nationaux, des politiques volontaristes de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables, sans cependant définir ni obligation de résultats ni moyens spécifiques.

La France, quant à elle, compte tenu de l'importance de son parc nucléaire, a toujours soutenu l'idée d'une taxe élevée uniquement appliquée aux énergies fossiles et assise sur leur contenu en carbone.

Comment juger ces propositions à l'aune des objectifs de la Conférence de Rio, Conférence de l'Environnement certes, mais aussi de Développement ?

A priori, l'écotaxe est séduisante :

### La vertu de l'écotaxe

Chacun reconnaît en effet qu'il est difficile d'imaginer une politique de freinage des émissions si les prix des énergies qui en sont responsables restent bas ou fluctuent constamment : les consommateurs ne sont guère encouragés à pratiquer l'efficacité ou les substitutions

*La crainte d'un réchauffement brutal du climat de la planète conduit aujourd'hui les gouvernements à tenter de s'organiser pour y faire face et, tout d'abord, ralentir l'accroissement de l'effet de serre.*

*Les émissions de gaz carbonique liées à la combustion des énergies fossiles se trouvent parmi les principaux responsables de cet accroissement. C'est pourquoi les débats actuels sur les moyens de lutte contre l'effet de serre se sont focalisés sur les problèmes énergétiques*

énergétiques, comme ces dernières années l'ont bien montré. Quant aux industriels ils n'ont aucune raison d'intégrer l'efficacité énergétique des matériels qu'ils fabriquent dans leurs priorités.

La principale vertu de l'écotaxe est donc bien de créer un signal prix, stable à moyen et long terme, capable d'orienter le progrès techniques vers plus de sobriété.

De plus, elle n'implique pas d'augmentation des prélèvements obligatoires, considérés dans la plupart des pays de l'OCDE comme déjà trop élevés ; sa compensation par une baisse significative des prélèvements fiscaux sur les activités productives et en particulier sur l'emploi, apparaît comme très positive contre le chômage.

Enfin son adoption par les pays développés montrerait leur volonté d'agir tout d'abord sur leurs propres comportements.

Pourtant quand on y regarde de plus près, tout n'est pas si rose.

En premier lieu l'écotaxe n'apporte aucune réponse directe, à court terme, au défi principal, celui d'un réel développement du tiers monde. Il est très significatif qu'aucune mention ne soit faite à la nécessité de consacrer des fonds importants à la coopération, à la mise au point et au transfert de technologies Nord-Sud et Nord-ex Comecom en matière de technologies respectueuses de l'environnement.

D'autre part, elle accorde la priorité

à la lutte contre les émissions de CO2 par rapport aux autres risques pour l'environnement liés à l'énergie. Pourtant l'état des connaissances actuelles ne permet pas de privilégier le gaz carbonique parmi les risques à long terme les plus graves des différentes filières énergétiques, notamment quand on pense à l'énergie nucléaire.

Si son efficacité à long terme n'est guère contesté pour certains secteurs d'activité, c'est beaucoup moins vrai à court terme. On sait bien par exemple que l'augmentation de 40 centimes du prix de l'essence à la pompe, étalée sur 10 ans qu'entraînerait l'écotaxe est bien loin d'être suffisante pour modifier notre comportement d'automobilistes. Par contre pour les branches industrielles fortes consommatrices et par conséquent très sensibles à l'augmentation des prix de l'énergie, la CCE prévoit déjà des exonérations qui viendront réduire la portée de la mesure.

Enfin, indépendamment des discussions qu'elle soulève à l'intérieur de l'OCDE, en particulier avec les Etats Unis qui ne semblent pas prêts à modifier le moins du monde leurs comportements, la mise en place de l'écotaxe se heurte à une très forte hostilité des pays exportateurs d'énergie, en particulier de l'OPEP. Si elle se révèle efficace, l'écotaxe entraînera en effet, comme d'ailleurs toute autre politique de réduction des consommations d'énergie, une réduction des volumes échangés sur

le marché. Les pays producteurs considèrent alors que l'écotaxe représente en fait un transfert non négocié d'une partie de leur rente minières au profit des pays consommateurs. La menace d'une nouvelle crise pétrolière se dessine alors puisque l'Arabie Saoudite, le producteur principal, n'aurait plus aucun intérêt à défendre au sein de l'OPEP, comme elle l'a fait ces dernières années, le maintien d'un prix du pétrole qui lui assure l'écoulement de sa production.

## Un effet de masque ?

La mise sur le devant de la scène de l'écotaxe comme moyen d'action principal relègue de fait au second plan la nécessité de politiques publiques qui nous paraissent pourtant prioritaires :

- La maîtrise de l'énergie, parce que les économies qu'elle provoque permettent, pour un même service rendu, de préserver à la fois les ressources épuisables et l'environnement.

- La diversification énergétique, en particulier vers les énergies renouvelables qui ne provoquent pas d'émissions de gaz à effet de serre et préservent les ressources fossiles.

Ces politiques sont pourtant reconnues aujourd'hui rentables pour les collectivités nationales. Mais elles restent uniquement l'objet de discours. De même, les politiques de normalisation et de réglementation qui ont pourtant montré leurs très grande efficacité, même en période de bas prix énergétiques, dans des secteurs clés comme l'habitat et le transport, sont complètement négligées.

Quand on sait que les politiques énergétiques nationales s'établissent dans un système dominé par les producteurs, on ne peut pas compter sur les seules lois du marché pour assurer la promotion des politiques de maîtrise de l'énergie ; il faut une action volontaire des pouvoirs publics, l'engagement de programmes et une continuité dans l'action.

C'est pourquoi il nous paraît urgent de recourir dès maintenant à trois mesures :

- L'affectation de budgets significatifs et permanents aux mesures de maîtrise de l'énergie et de diversification des ressources vers les énergies les moins polluantes.

Pour assurer la pérennité budgétaire indispensable nous proposons le prélèvement d'une taxe de faible valeur (par exemple de 50 francs par tep) sur la consommation de l'ensemble des énergies commerciales. Pour un pays comme la France, 7 à 8 milliards de francs pourraient être ainsi affectés chaque année pour moitié au rééquilibrage de la politique nationale en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la diversification énergétique et pour l'autre moitié à des actions de coopération avec les pays de l'Est et du Sud dans ces mêmes domaines.

- Le développement concerté avec les acteurs économiques et sociaux d'un système de normes ou d'engagements (labels, études comparatives), dans les secteurs où son efficacité a fait ses preuves, comme l'habitat et l'électroménager.

- Une action vigoureuse dans le secteur des transports (taxes, péages, programmes d'équipement de transports collectifs et transfert modaux des transports routiers vers le rail) pour stopper au plus vite le dérapage qu'on constate dans ce secteur.

Cela n'exclut évidemment pas la recherche et la mise en place négociée avec l'ensemble des partenaires du Nord et du Sud, producteurs et consommateurs, d'un système de taxation permettant d'internaliser dans les prix des différentes énergies l'ensemble des externalités liées à l'environnement local et global. Cette orientation s'inscrit dans une stratégie plus ambitieuse dont l'objectif est de rééquilibrer l'ensemble du système fiscal en taxant plus fortement les effets négatifs des activités humaines sur l'environnement et en redistribuant le produit sur les aspects les plus positifs de ces activités. C'est dans cet esprit que l'écotaxe retrouve tout son intérêt ; mais elle suppose une négociation internationale complexe et de profondes réformes fiscales qui prendront du temps.

Il ne faudrait pas que la focalisation du débat sur l'écotaxe masque les véritables priorités d'action pour un développement durable du Sud comme du Nord. Si, comme on peut le craindre aujourd'hui, les négociations actuelles n'aboutissent pas l'on se retrouvera devant une situation dangereuse à la fois sur les plans du développement et de l'environnement.

Par contre les mesures que nous avons indiquées peuvent être décidées dès maintenant au niveau de l'Europe ou même de la France sans exiger l'adhésion des autres grandes puissances et provoquer ainsi un effet d'entraînement international salutaire.

**Benjamin Dessus**

*paru dans « Le Monde » du 24 Août 1992*